



Opération Sérénité Seniors

- ✓ Vous êtes confinés, la Gendarmerie de la Moselle reste à vos côtés pour répondre à vos questions et veiller sur vous,
- ✓ Vous êtes inquiets pour vos aînés, contactez nous par mails ou via notre page Facebook et nous enverrons une patrouille,
- ✓ Besoin de conseils de prévention contre la délinquance d'opportunité, escroqueries, risques internet, appelez votre brigade la plus proche.

Faites vous connaître auprès de la gendarmerie par mail en indiquant vos coordonnées et celles de votre proche à l'adresse suivante :

email : prevention-GGD57@gendarmerie.interieur.gouv.fr

ou notre page :

<https://www.facebook.com/GGNMoselle>

Grâce à votre signalement un contact téléphonique sera réalisé et une patrouille pourra être orientée si nécessaire.

**Pour la population,
par le gendarme**

OPÉRATION SÉRÉNITÉ SENIORS

Pour la population, par le gendarme

Si vous voulez :

- recevoir régulièrement des conseils de prévention, notamment sur vols, les escroqueries et les risques d'internet;
- être informé de la réglementation sur le confinement et la circulation, et plus généralement sur diverses questions juridiques;
- être identifié immédiatement par l'opérateur téléphonique, lors de votre appel ;
- permettre à la gendarmerie d'apporter une réponse plus adaptée, plus efficace et plus rapide, lors de ces interventions.

Vous pouvez faire enregistrer vos coordonnées dans la base de données « Sécurité des interventions et demandes particulières de protection ».

Demande inscription SIP :

état civil-----

nom :

prénom :

date de naissance :

lieu de naissance :

nationalité :

département de naissance :

pays de naissance :

profession :

adresse-----

Adresse complète :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Je consens à ce que mes données soient collectées dans la base SIP Oui Non

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, nous vous informons que vos données collectées dans ce questionnaire sont susceptibles d'être enregistrées dans la base de données de la sécurité publique - SIDPP, mise en oeuvre par la gendarmerie nationale qui vise à collecter des données destinées à une gestion adaptée des interventions des forces de gendarmerie. Ce traitement a été créé par décret en Conseil d'Etat n°2011-342 du 29 mars 2011. Ces données sont le motif de l'enregistrement des données, les informations ayant trait à l'état civil, à la nationalité et à la profession, des photographies ; les adresses physiques, numéros de téléphone et adresses électroniques, le nombre de personnes au domicile. Ces données sont conservées 2 ans et ne sont accessibles qu'aux personnels de la gendarmerie nationale spécialement habilités. Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'effacement, vous pouvez vous adresser par courrier à la direction générale de la gendarmerie nationale – section du système des opérations et du renseignement – 4 rue Claude Bernard, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07).

À

Le

Signature du demandeur